



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Présents : Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON, Ingrid JENNY, Favie LIZÉ, Stéphanie BRUN, Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX, Barbara JUSTON, Bruno MOUCHE, Isabelle PAN.

Absent : Christine SALLANSONNET, Adrien BILLET.

Procurations : Pierre CHRISTEN (Sylvain BLONDON), Antoine SEDZE (Favie LIZÉ)

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Quorum : 6

Ingrid JENNY est nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil Municipal du 17 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Délibérations** :

- *** n° 2024/11/01 : Approbation Echange Partie du Chemin Rural dit « des Reys »**

Monsieur le Maire,

Expose

Suite à la demande en date du 17 juin 2023 par un propriétaire au lieu-dit « Les Pratz » sollicitant un échange d'une partie du chemin rural dit « Des Reys » avec une partie de ses parcelles cadastrées n° C1351, C1352, C1395 et C1396.

En application de la Loi dite 3DS, le conseil municipal a décidé à la majorité des voix, dans sa séance du 29 juin 2023, d'approuver le principe de déplacement d'une partie du chemin rural dit « Des Reys ».

Dans la même séance, le conseil municipal a également autorisé le maire à la majorité des voix à mettre en œuvre une procédure d'information public par la mise à disposition en mairie d'un dossier comprenant un descriptif du projet, des plans ainsi qu'un registre pendant un mois tel que défini à l'article L.161-10-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Une enquête publique a été réalisée du 30 août au 13 septembre 2023, la mise à disposition du dossier a été réalisée du 2 septembre au 2 octobre 2023.

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime en ses articles R.161-25 à R.161-27 relatif à l'aliénation des chemins ruraux et L.161-10-2 issu de la Loi 2022-217 du 21/02/2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite Loi 3DS, notamment en sa partie relative à un échange de parcelle modifiant le tracé d'un chemin rural ;

Vu le Code de la Voirie Routière en son article L. 141-3 relatif au classement et déclassement des voies communales ;

Vu le Code de la Voirie Routière en ses articles R. 141-4 à R141-10 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu la délibération n°2023/06/03 du 29 juin 2023 approuvant le principe de modifier l'assiette du chemin rural dit « Des Reys » par un échange de parcelles.

Et autorisant le maire à mettre en œuvre une procédure d'information au public par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre pendant un mois.

Considérant que le demandeur de cet échange s'est engagé à garantir la continuité du chemin rural et à prendre à sa charge tous les frais financiers liés à ce projet de modification d'assiette d'une partie du chemin rural dit « Des Reys ».

Rappelle que pour ce projet d'échange, le propriétaire demandant celui-ci s'engage à ce que le chemin soit rendu carrossable en conservant les dimensions de largeur et à prendre à sa charge les frais financiers liés à son projet d'échange et de cession :

- Tous frais de reprofilage et d'empierrement afin de rendre carrossable la largeur du nouveau chemin,
- Tous frais de notaire, d'acte et de droits d'enregistrements,
- Tous frais de bornages des parcelles constitutives de l'échange.

Indique que la portion du chemin rural dit « Des Reys » objet de l'échange présente une contenance de 378 m² et que l'acquisition de la nouvelle assiette

du chemin rural représente une contenance de 414 m² comme précisé dans le dossier établi par MPC Géomètres Experts et Associés en date du 15 juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par,

13 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre, décide

- **d'approuver** la modification de l'assiette du chemin rural dit « Des Reys » en application de la loi 3DS tel que proposé ci-avant par le maire et tel qu'établi par le géomètre expert par l'échange d'une partie du chemin rural dit « Des Reys » et de la cession à la commune d'une partie des parcelles C 1351, C 1352, C1395 et C 1396. La nouvelle assiette du chemin rural concerné par l'échange sera cadastrée par les nouveaux numéros C1608 pour 225 m², C1610 pour 143 m², C 1612 pour 20 m² et C 1614 pour 26 m².

- **de convenir** pour les terrains échangés de fixer une soulte à verser à la commune d'un montant de 0€ à la charge du demandeur ; ;

- **d'autoriser** le maire à signer toutes pièces et documents nécessaires ;

- **de mentionner** à l'acte les clauses suivantes :

- l'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural en ce qu'il permet de le relier à la RD2 ;
- le propriétaire riverain a la charge de se clôturer pour la partie des parcelles divisées qu'il conserve et qui restent attenantes au nouveau tracé cédé à la commune, notamment en cas de pâturage d'animaux;
- il est précisé que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail à la date de l'échange de droits réels ou de servitude ;

• **Informations et Questions diverses :**

Monsieur le Maire explique que nous avons besoin d'une personne du conseil municipal pour représenter la commune lors des commissions petite enfance que peut organiser la CCPC compétente dans ce domaine. Isabelle PAN se propose pour occuper cette fonction.

Intervention de Favie LIZÉ

• **Scolaire**

- Nouvelles consignes pour la transmission des enfants entre l'école et le périscolaire, elles sont appliquées depuis la rentrée, elles ont été transmises au personnel périscolaire par Monsieur le Maire. A ce jour, aucune remarque de part et d'autre n'est remontée jusqu'à Favie : « pas de nouvelles, bonnes nouvelles ».

- Les fuites du toit sont solutionnées, c'est une entreprise de Grenoble qui est intervenue pendant les vacances de La Toussaint. L'étanchéité au niveau des vélux a été reprise.
- Les problèmes de chauffage sont réglés pour la partie école et mairie, mais pas dans la salle polyvalente et dans la bibliothèque, même si plusieurs solutions sont à l'étude.

Intervention de Sylvain BLONDON

- **Eclairage Public**

Information communiquée :

- **Contact du SYANE :**

- La commune pourrait être éligible au Fonds Vert, permettant de recevoir une subvention.
- Cette subvention concernerait les travaux d'éclairage public déjà réalisés cette année.

Étapes en cours :

- Montant de la subvention :
 - En cours de calcul et de validation.
- Démarches administratives :
 - Le SYANE se charge de soumettre la demande de subvention.

Synthèse :

Une opportunité de financement via le Fonds Vert est en cours pour les travaux d'éclairage public déjà effectués. Le SYANE gère les démarches nécessaires, avec des précisions sur le montant attendu prochainement.

- **Contrat électricité**

Contrat signé.

Tarif avantageux : le tarif est encore plus intéressant que celui discuté lors du dernier conseil.

- **Réparation du Toit de l'église**

Sylvain BLONDON a contacté l'entreprise TISSOT, qui est venue inspecter le toit sur place.

Inspection : montée dans le clocher, vérification de l'ensemble du toit.

Côté Sud : en bon état, pas de gros problèmes.

Côté Nord : état catastrophique.

Travaux à réaliser : remettre les tuiles en place, réparer les tuiles endommagées et déboucher les chéneaux.

- **Zone 30**

L'arrêté, réglementant la circulation est prêt, les panneaux sont en commande. Nous avons eu confirmation que la gestion de la signalisation et des restrictions font partie des pouvoirs de police du Maire, ce qui nous permet de mettre toute la route de La Cour en zone 30.

Intervention de Lionel PRICAZ

Proposition d'événement :

- **Date** : 21 juin 2025.
- **Nature de l'événement** : Fête villageoise pour accueillir les représentants de la commune.
- **Cadre** : Déplacement lié au jumelage avec Cercié-en-Beaujolais.

Organisation du déplacement :

- **Participants invités** :
 - Membres du conseil municipal.
 - Initiateurs et participants historiques du jumelage (anciens maires, élus, autres personnes impliquées).
- **Durée** : Du samedi au dimanche.
- **Hébergement** : Nuitée sur place, probablement en hôtel pour regrouper tous les participants.

Objectif de l'événement :

- **Renforcement des liens** :
 - Maintenir et développer les échanges entre les deux communes.
 - Rappeler que, bien que les viticulteurs de Cercié-en-Beaujolais participent régulièrement au Salon des Vins, un déplacement des habitants de Cercier vers la commune « hôte » n'a pas eu lieu depuis longtemps.

Synthèse :

La proposition des viticulteurs de Cercié-en-Beaujolais est une opportunité pour dynamiser le jumelage et renforcer les relations entre les deux communes. Une organisation minutieuse sera nécessaire pour optimiser la participation et garantir le succès de l'événement.

Intervention de Joachim LACROIX

- **Urbanisme**

Déclaration préalable :

- 24A0038 : JUGE Cédric - Renfort d'un mur existant, pose de linteaux, rénovation de façades sur un ancien corps de ferme - Favorable — Route de la Trossaz
- 24A0039 : Installation d'une pompe à chaleur- Favorable – PERRICHET Ophélie – Route de l'Eglise

Permis de construire :

- 24A0005 : Construction d'une maison individuelle – Demande de pièces complémentaires – CHEVALLIER Maud – Chemin des Pratz
- 24A0006 : Construction d'une maison individuelle – Demande de pièces complémentaires – AUDEBRAND Jocelyn – Route d'Allonzier
- 24A0007 : Construction d'une maison individuelle – Demande de pièces complémentaires – SULUSARAY Abdullah – Route d'Allonzier
- 24A0005 M02 : Installation clôture et agrandissement terrasse – Demande de pièces complémentaires – DA ROCHA Anthony – Chef-lieu Route de Frangy

Intervention de Patrice PRIMAULT

- **Arrêts de Car**
 - **Panneaux lumineux pour l'arrêt de bus de La Trossaz** : Commande validée par la CCPC : Une demande de participation a été faite auprès de la CCPC pour couvrir l'intégralité de la dépense, soit 6 500€. Le secteur est spécifique : situé sur la RD2, hors agglomération, sans éclairage public. Cela impacte la **sécurité des enfants**.
 - **Problème d'accès à l'arrêt de bus à Rassier (signalé par Isabelle PAN)**: L'accès est jugé dangereux car il n'y a ni éclairage ni passage piéton et il est situé dans une courbe.
 - **Arrêt de car au Quart** : L'arrêt est installé, mais il y a des préoccupations sur le confort et la sécurité des enfants en cas de forte pluie ou de vent, car l'abri est jugé insuffisant.
- **Assainissement collectif à La Cour**

Contexte :

 - Zone concernée : Quartier près de la route de Bellecombe, non raccordé à l'assainissement collectif.
 - Problème initial : Une servitude de passage sur des terrains privés envisagée, mais refusée par certains propriétaires.

Avancement et prochaines étapes :

 - Nouvelle solution : Le président de la CCPC propose une autre trajectoire.
 - Action : Une nouvelle étude sera lancée pour explorer cette possibilité.

Points soulevés par Stéphanie BRUN :

 1. **Historique des décisions :**
 - Le zonage des eaux usées a été approuvé (CCPC, PLU communal).
 - Travaux et budgets déjà spécifiés, enquête publique réalisée.

2. **Problème juridique** : Ces zonages étant opposables, la CCPC devrait respecter les engagements pris.

Intervention de Joachim LACROIX :

- **Contexte local** : Les fosses septiques des logements concernés ne sont pas conformes aux normes environnementales.
- **Impact sur les habitants** : Ces derniers ne peuvent pas se mettre en conformité en raison de l'absence de raccordement.

Synthèse :

- Nécessité de résoudre les désaccords liés au tracé.
- Urgence environnementale et sociale pour les habitants.
- Une étude complémentaire est en cours pour identifier une solution viable.

• **Colonne d'eau Route de Bellecombe**

Calendrier des travaux :

- **Début prévu** : Dans 1 à 2 semaines (dépend du retard des travaux de l'entreprise à CERNEX).
- **Durée estimée** : Environ 3 mois pour la commune.

Points à anticiper :

1. **Organisation du chantier :**

- Préparer les déviations, réglementations, et zones de dépôt des matériaux.
- Mettre en place une coordination stricte pour éviter des imprévus.

2. **Réhabilitation de la voirie :**

- **Raccordement au projet communal** :
 - Goudronner les zones impactées par les travaux sur la colonne d'eau.
 - Synchroniser avec le projet de réhabilitation de la voirie "Route de Bellecombe".
- **Partage des responsabilités** :
 - La commune effectuera les travaux de réhabilitation.
 - Une partie des coûts sera facturée à la CCPC.

Recommandations :

• **Coordination par la CCPC :**

- Assurer une gestion unifiée pour éviter les ruptures dans les travaux (ex. traitement des nids de poule pendant le chantier).
- Faciliter le suivi et garantir une remise en état efficace et rapide de la voirie.

Synthèse :

Une planification minutieuse est nécessaire pour harmoniser les travaux sur la colonne d'eau et la réhabilitation de la voirie. La CCPC pourrait jouer un rôle clé pour assurer une exécution fluide et cohérente.

- **Zone de tri**
État des lieux :
 - **Question de Stéphanie BRUN :** Demande une date pour l'installation des containers de tri à La Trossaz.
 - **Réponse de Joachim LACROIX :**
 - Prévision initiale : Toutes les zones de tri (La Trossaz, Doret, Le Quart) seraient aménagées avant fin 2024.
 - Problème : Les containers commandés par la CCPC ont été attribués à d'autres communes. Une nouvelle commande doit être livrée.

Problème d'urgence :

- ❖ **Stéphanie BRUN :** Met en lumière une contrainte importante :
 - Le camion ramassant les ordures avec les containers traditionnels roulants sera retiré de service fin décembre.
 - Cela crée une urgence pour aménager la zone de tri à La Trossaz et les autres quartiers concernés.

Synthèse :

Le retard dans la livraison des containers de tri risque de poser un problème logistique important, car les services actuels de collecte seront supprimés d'ici fin décembre. Une solution rapide est nécessaire pour éviter des perturbations dans la gestion des déchets.

- **Chemin de la Commune**

Situation constatée :

- ❖ Sylvain BLONDON :
 - La plateforme précédemment réalisée a été entièrement enlevée.
 - La terre étalée n'est pas de la terre végétale.
- ❖ Patrice PRIMAULT : Confirme que le remblai a empiété sur une zone naturelle protégée.

Actions en cours :

- Procédure engagée : Le Maire souhaite dresser un procès-verbal pour infraction liée à l'impact sur la zone naturelle.
- Communications :
 - Deux courriers recommandés envoyés au propriétaire.
 - Un courrier recommandé adressé au terrassier.
 - Aucune réponse reçue à ce jour.

Synthèse :

Une infraction à la réglementation environnementale a été constatée sur le Chemin de la Commune, avec des travaux affectant une zone naturelle. La municipalité a entamé une procédure officielle pour faire respecter les règles et attend une réponse des parties responsables.

- **Cerfeuille**

Point soulevé :

- **Ingrid JENNY** : Souhaite discuter de la publication du prochain numéro du CERFEUILLE.

Décisions et étapes à planifier :

1. **Délai de publication :**

- Déterminer une date cible pour la publication afin de structurer l'avancée des travaux.

2. **Préparation :**

- Refaire la maquette pour moderniser la présentation.
- Solliciter les élus pour des idées d'articles.

3. **Contenus proposés :**

- Budget communal.
- État civil.
- Formation aux premiers secours.
- Objectif 2025 pour la commune.
- Vie scolaire et animation sur la commune.
- Interview de personnes en activité locale.
- Activités du FCC (Futur Collisionneur Circulaire).

Synthèse :

Un calendrier doit être fixé rapidement pour structurer la rédaction et la mise en page du prochain CERFEUILLE. Les idées d'articles couvriront des thématiques variées pour refléter la vie et les projets de la commune. Solliciter les contributions des élus est une étape clé pour enrichir le contenu.

- **Le FCC (Future Collisionneur Circulaire)**

Contexte et difficultés :

- **Communication compliquée :**

- Patrice PRIMAULT souligne que le projet du FCC est difficile à expliquer en raison du manque de maîtrise technique et d'expertise des élus locaux.

- **Préoccupations locales :**

- Les habitants posent des questions auxquelles les élus peinent à répondre.

Rencontre récente :

- **Initiative :**

- Maires de Marlioz et Cercier ont demandé une rencontre en préfecture pour exprimer leurs difficultés face à la gestion de ce sujet.

- **Participants** : CNDP (Commission Nationale du Débat Public).

- **Informations partagées :**

- La préfecture de région n'avait pas initialement prévu d'organiser des réunions publiques.

Évolution possible :

- Suite à cette rencontre, des réunions publiques sectorisées pourraient finalement être envisagées pour mieux informer les habitants.

Synthèse :

La gestion du projet FCC nécessite des efforts accrus pour garantir une communication claire et adaptée aux attentes des habitants. Une mobilisation à travers des réunions publiques pourrait permettre de répondre aux interrogations et d'apaiser les préoccupations des communautés locales.

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire
Patrice PRIMAULT

Le secrétaire
Ingrid JENNY